



Abus par un huissier de justice

Par **vampyrus68**, le **17/03/2017 à 18:12**

Bonjour suite un restant due d'un plan de surendettement de 2004 un huissier est allé faire un injonction au tribunal pour m'imposer de payer se restant due il a trois dossiers à son étude il a fait cela que pour un seul oui les créanciers suite à la fin du plan se sont acharnés à l'aide d'un huissier pour récupérer le reste c'est vrai que depuis la fin en juillet 2014 j'ai arrêté de payer mon plan de 2004 et de 10 ans et depuis février 2015 j'ai eu tellement peur que j'ai recommencé à payer aux huissiers j'ai pris un avocat début décembre 2016 qui m'a dit de ne plus payer et là pour cette fameuse injonction que vous parlez il assure qu'il m'a remis en juillet 2015 la copie de son papier que je n'ai jamais eu pouvez-vous faire une opposition avec un mois j'en suis sûr que depuis février dernier que puis-je faire pour contester n'est-ce aucune preuve mon avocat non plus je n'ai jamais eu son papier merci d'aider moi vous en prie merci

Par **amajuris**, le **17/03/2017 à 18:19**

bonjour, votre message est difficilement compréhensible (aucun signe de ponctuation !). vous ne pouvez pas interdire à votre créancier qui attend que vous le remboursiez, de demander à un tribunal de rendre une ordonnance d'injonction de payer surtout que, si j'ai bien compris, vous n'avez pas respecté votre plan de surendettement. tant que votre huissier n'a pas de jugement valant titre exécutoire, vous condamnant à payer, votre huissier n'a aucun pouvoir sauf celui de vous harceler. salutations